

termes de l'ALE à oeuvrer dans le cadre des NCM pour élaborer de nouveaux accords internationaux à ce chapitre.

Dans l'optique du Canada, la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange et l'aboutissement de l'*Uruguay Round* se combineront pour favoriser la croissance et le développement des échanges. L'élargissement de l'accès au marché américain accroîtra l'efficacité de l'industrie et renforcera la position concurrentielle des entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux.

L'abaissement des obstacles aux échanges internationaux qui résultera de l'*Uruguay Round*, allié à l'amélioration de l'économie canadienne par suite de l'ALE, se combineront pour donner aux entreprises canadiennes les conditions d'accès garanties et les occasions de concurrence dont dépend la prospérité économique du Canada.